

**COMMISSION DEPARTEMENTALE
DES ARBITRES**

Sous-Commission de Metz

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DE BUREAU
DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019**

Présidence : M. AULBACH.
Présents : MM. BASTIEN, BERNARD, BRILLOUET, et ZANETTI.
Assiste : M. PERNOT (représentant le CD du DMF).
Excusés : MME HINDERCHIETTE et M. TAESCH (vice-Président du D.M.F.).

1. COURRIER

- Lecture du courriel de détresse d'un jeune arbitre qui faisait partie d'un trio ayant été pris à partie violemment par une personne qui a proféré des menaces de mort : la SCA Metz lui apporte tout son soutien,
- Démission de l'arbitre Bour Maud : le club d'Eblange F.C. est prié d'en prendre note. La CDSA est informée,
- Divers courriels de demande d'explications suite à plusieurs absences d'arbitres à leur match. Affaires seront traitées lors d'une prochaine réunion de Bureau,
- Courriel concernant la disponibilité d'arbitre pour faire « ramasseurs de balles » lors du match de Ligue F.C. Metz vs F.C. Nantes. Pierre Bastien est chargé de traiter cette affaire,
- Demande d'honorariat d'un ancien arbitre. Le Bureau se range à l'unanimité derrière l'avis du représentant du CD du DMF. La demande sera transmise à la CDA Moselle pour suite à donner.

2. ADMINISTRATIF

- La SCA Metz compte actuellement 134 arbitres, 53 d'entre eux officient à un niveau supérieur à celui de la SCA Metz, donc ne sont pas disponibles à la désignation à notre niveau,
- Sur la substance SCA Metz nous sommes obligés de fournir 48 assistants sur les matches gérés par la Ligue. De plus, avec le développement du football féminin, la demande de la Ligue en arbitres s'est encore accrue,
- Une intervention de notre Président de CDA via notre Président de District a fait que la CRA nous a redonné 8 arbitres,
- La deuxième division messine consomme 84 arbitres chaque WE (central et assistants). Il est facile de faire l'addition : 40 + 84 = 124 arbitres en tant que besoin,
- Comment faisons-nous ? Tous les matches (2° division et 3° division) du matin sont couverts par un arbitre qui officie l'après-midi comme assistant en Ligue (seniors, féminines et Jeunes) ou en CDA. Les matches qui débutent à midi ne sont, en principe pas couverts, car en désignant un arbitre la SCA se prive d'une autre désignation pour le jour même,
- Certains arbitres ne veulent faire qu'un seul match par WE (c'est leur droit) certains autres sont indisponibles pour diverses raisons (environ une douzaine par WE),
- La commission centrale médicale a encore compliqué notre travail (mais c'est pour garantir la santé de nos arbitres). En effet, un arbitre n'a le droit de faire que deux prestations au cours d'un même WE. Ainsi, si nous désignons un arbitre sur les matches de Jeunes le samedi après-midi, il ne pourra faire qu'une seule prestation le dimanche et de ce fait ne pourra « doubler » le dimanche.

4. TECHNIQUE

- Les stages annuels se sont bien déroulés. Un point plus précis sera fait lors de la réunion de Bureau du 18 octobre 2019,
- Lors de sa prochaine réunion, le Bureau validera les candidatures D2 et les candidatures JA pour la sélection CDA Moselle.

Prochaine réunion de Bureau : 18 octobre 2019 à 18H00.

Le Président de la SCA Metz : François Aulbach